



Charte de convivialité numérique

à destination des élèves du 2^e et du 3^e degrés

1. Respecter les règles élémentaires que demande l'écriture d'un e-mail :
 - identifier clairement un objet ;
 - toujours envoyer une pièce jointe avec quelques mots d'accompagnement ;
 - se présenter explicitement et signer l'e-mail ;
2. Tenir compte des créneaux horaires définis pour la communication avec les professeurs et ne pas attendre de réponse immédiate lorsque ceux-ci sont sollicités.
3. Se manifester régulièrement, et pas seulement par des « like » ; répondre dans un délai raisonnable (pas plus de deux jours) quand une réponse est nécessaire.
4. Respecter les délais impartis par le professeur pour un travail à déposer ou à effectuer en ligne.
5. Envoyer ces travaux en utilisant les canaux de transmission autorisés par le professeur.
6. Utiliser l'adresse électronique « saintdominique.be » et pas une adresse privée.
7. Respecter la propriété des outils créés et mis en ligne par les professeurs (power point, cours enregistré, etc.), qui ne peuvent être diffusés en dehors de l'usage lié au cours.
8. Ne pas effectuer de capture d'écran, de photo ni d'enregistrement d'un cours en ligne.
9. Ne pas utiliser le « mur » des équipes Teams pour y poster des messages n'ayant aucun rapport direct avec le cours.
10. Consulter régulièrement la plateforme Teams sans attendre pour cela une notification ou un quelconque signal du professeur.
11. Se connecter pour une téléconférence programmée en respectant l'horaire fixé (début et fin de cours) ; si incapacité de se connecter à ce moment-là, prévenir le professeur avant le début de la téléconférence. Toujours prévenir le professeur en cas de problème (pas uniquement lors d'une téléconférence).
12. Faire figurer au journal de classe la planification des travaux et des matières.
13. Surveiller son orthographe.